



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le - 6 MAI 2022

Le directeur de cabinet

Réf. : MM/2022-05/17383

Monsieur Jean KIFFER  
Président  
Fédération Nationale de la Plaisance  
et des Pêches en mer  
B.P. 14  
29393 QUIMPERLE CEDEX

Monsieur le Président, *Cher Jean,*

Je vous remercie de votre dernier courrier qui fait suite à la réunion du 22 mars.

Je souhaite pouvoir vous confirmer par cette réponse la position de Madame Annick Girardin, Ministre de la mer, d'une possible ouverture des discussions relatives au quota de 1% alloué à la pêche de loisir du thon rouge. Cette position fait suite à votre mobilisation dans ce dossier, comme nous l'avons précisé en séance avec Monsieur Eric Banel, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture. Cette discussion, comme celle relative à la répartition des sous quotas entre vos fédérations, ne pourra cependant se faire sans que les différentes fédérations impliquées dans la pêche de loisir en France n'unissent leurs voix et en concertation avec les pêcheurs professionnels.

A ce titre, je souhaite saluer l'initiative portée par les fédérations de la mise en place d'une structure confédérale qui doit mieux défendre vos positions. Monsieur le Sénateur, Pierre Médevielle proposait dans son rapport qu'une meilleure uniformité ressorte pour favoriser la bonne cohérence de ce secteur.

J'ai en outre bien pris note des difficultés que vous avez voulu faire ressortir parmi les décomptes établis. La Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est au fait de cette problématique et veillera à ce que les difficultés recensées dans Téléssisap puissent se régler dans une prochaine version du logiciel de traitement des demandes des autorisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

François LAMBERT

**Copie à :**

M. Eric BANEL, Directeur général des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture